



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisanat

Question écrite n° 114392

Texte de la question

À la suite de la publication du rapport réalisé par l'Union professionnelle artisanale relatif au choix d'un modèle économique performant pour les artisans et les petites entreprises M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales de bien vouloir lui faire connaître la position de son ministère au regard de la proposition relative à la bonne application de l'ordonnance du 25 mars 2004 portant sur le rôle des associations de gestion et de comptabilité. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

L'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable a été modifiée par l'article 5 de l'ordonnance n° 2004-279 du 25 mars 2004 et reconnaît désormais l'exercice de l'activité d'expertise comptable sous la forme associative au sein des associations de gestion et de comptabilité (AGC). La création de ces AGC répond à la volonté de faciliter pour les petites et moyennes entreprises l'accès à des professionnels de la comptabilité. Le Gouvernement, très favorable à la réforme de la profession comptable dont les AGC constituent la pierre angulaire, est donc particulièrement attentif à sa mise en oeuvre. Un rapport sera établi au début de l'année 2008 afin de permettre un premier bilan de la mise en oeuvre de cette réforme.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114392

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13505

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2906